

# RÉGATE ANNUELLE

## Yacht Club de Pointe-Claire

2 juillet 2022  
Montréal, Québec

### Avis de Course (AC)

#### 1. RÈGLES

- 1.1. Les séries sont régies par les Règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2021-2024*.
- 1.2. En cas de conflit, le texte anglais prévaudra.

#### 2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1. Les instructions de course seront disponibles au plus tard à 17h le 27 juin 2022, sur le tableau d'affichage officiel.

#### 3. COMMUNICATION

- 3.1. Le tableau d'affichage officiel se trouve à partir du site [www.pcyq.qc.ca/fr/tableau-affichage-officiel/](http://www.pcyq.qc.ca/fr/tableau-affichage-officiel/)
- 3.2. Le comité de course utilisera la voie 77 sur VHF pour toute communication de courtoisie.
- 3.3. [DP] À partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1. L'événement est ouvert à tous les bateaux avec handicap ARVSL/SLVYRA valide ou dériveur avec handicap *Portsmouth Yardstick* valide.
- 4.2. Les classes PHRF et dériveurs sont réparties en divisions qui sont définies comme suit:
  - Division 1: PHRF 1 et 2, ainsi que la classe PHRF1 sans spinnaker (voile blanche)
  - Division 2: PHRF 3
  - Division 3: PHRF 2 et 3, sans spinnaker (voile blanche)
  - Division 4: Dériveurs
- 4.3. Les bateaux éligibles sont encouragés à se préinscrire en remplissant le [formulaire d'inscription](#) qui se trouve sur le tableau d'affichage officiel de GNS.
- 4.4. Un bateau éligible doit s'enregistrer en naviguant avec sa grand-voile hissée devant le tableau arrière de l'embarcation du comité de course. Le comité de course accusera réception de l'enregistrement par un signe de la main (pouce levé, ok ou salut). Un bateau n'a qu'à se conformer à ce processus avant sa première course de la journée.
- 4.5. Les bateaux enregistrés dans une division sans spinnaker (voile blanche) doivent avoir un drapeau blanc apposé sur leur pataras.
- 4.6. Un bateau doit décider de courir une série entière avec soit un handicap de voile blanche, soit un handicap de spinnaker. Le changement d'handicap au sein de cette régates n'est pas autorisé.
- 4.7. Une fois enregistré, un bateau est considéré s'être rendu dans l'aire de départ et ce, pour toutes les courses de la journée.

#### 5. PROGRAMME

- 5.1. Trois courses sont planifiées. Le signal d'attention de la première course est prévu pour 10h15.

#### 6. AIRE DE COURSE

- 6.1. L'annexe A vous indique l'emplacement de l'aire de course.

#### 7. CLASSEMENT

- 7.1. Chaque division sera scorée séparément.
- 7.2. Pour constituer la série, une course doit être complétée ;
- 7.3. Le score d'un bateau dans la série est le total de ses scores. Ceci modifie la règle A2.1

## 8. PRIX

8.1. Les prix seront décernés comme suit:

- a) 3 bateaux ou moins d'enregistrés dans une division, seul un pavillon de première place sera attribué;
- b) 4 bateaux enregistrés dans une division, les drapeaux de premières et deuxièmes places seront attribués;
- c) 5 bateaux ou plus enregistrés dans une division, les drapeaux de première, deuxièmes et troisièmes places seront attribués.

## 9. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

9.1. Selon la règle 3 DÉCISION DE COURIR des *Règles de Course à la Voile 2021-2024*: 'La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.' Ainsi, en participant à cet événement, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et un lac agité, des changements soudains de conditions météorologiques, une défaillance de l'équipement, des erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, une perte d'équilibre sur une plate-forme instable et de la fatigue entraînant un risque accru de blessures. Le risque de blessure permanente et catastrophique ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes est inhérent au sport de la voile.

## 10. ASSURANCE

10.1. Chaque bateau participant doit être assuré par une assurance responsabilité civile valide avec une couverture minimale de 1 000 000 \$ CAD par incident ou l'équivalent.

## ANNEXE A

